



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

Direction des élections,
de la légalité et de l'environnement

Evreux, le 9 octobre 2018

Bureau des élections, de la réglementation
et des procédures environnementales
Section procédures environnementales, installations classées
et aménagement commercial
Affaire suivie par Béatrice Mélo-Pin
☎: 02 32 78 28 26
✉: 02 32 78 26 38
✉: beatrice.melo@eure.gouv.fr

Le préfet de l'Eure

à

Monsieur le maire de Breuilpont

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement.

Comme suite à la réunion du 2 mai 2018 du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint à titre de d'information, copie de l'arrêté préfectoral n°DELE/BERPE/18/1287 du 9 octobre 2018 imposant à la société TPN une remise en état du site exploité illégalement sur votre commune.

En application de l'article R.181-44 du Code de l'environnement, il vous appartient d'afficher en mairie, pendant une durée minimum d'un mois, un extrait de l'arrêté énumérant, notamment, les prescriptions auxquelles l'installation est soumise et faisant connaître qu'une copie dudit arrêté est déposée à la mairie et peut y être consultée par tout intéressé.

A l'expiration de ce délai, vous m'adresserez le certificat d'affichage constatant l'accomplissement de cette formalité.

Le bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau

Romain PINEAU